

la région Asie-Pacifique constituait la principale menace pour la sécurité. Il a évoqué les nouvelles déclarations du Secrétaire général soviétique M. Gorbatchev, lesquelles témoignent peut-être d'un changement d'attitude positif de la part de l'URSS dans la région, et il a invité M. Gorbatchev à agir :

Rien ne pourrait illustrer de façon aussi spectaculaire la détermination de M. Gorbatchev de donner suite à son discours de Vladivostok qu'un retrait de l'Afghanistan. Si elle se poursuivait, l'occupation brutale de ce pays démentirait toute protestation des bonnes intentions soviétiques en Asie du Sud-Ouest. Je souhaiterais que toutes les nations qui partagent notre engagement envers la démocratie et les droits de l'Homme se joignent à nous pour presser les Soviétiques de se retirer de l'Afghanistan et de laisser au peuple afghan le droit à l'auto-détermination. (sic) ⁶

Quant au problème des réfugiés, le gouvernement reste déterminé à fournir des secours humanitaires à ces derniers. En réponse au rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes, le gouvernement a fait la promesse suivante :

Le Canada continuera d'appuyer les programmes organisés par le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés et la Croix-rouge internationale à l'intention des réfugiés Afghans au Pakistan. Pour le présent exercice, l'Agence canadienne de Développement international a versé 4 millions de dollars au Haut Commissariat des Nations-Unies et 475 000 dollars à la Croix-Rouge internationale. De plus, 14 millions de dollars d'aide alimentaire ont été offerts aux réfugiés afghans. ⁷

Le débat parlementaire

La Chambre des communes a loué les efforts que le gouvernement a déployés pour sauver les cinq déserteurs soviétiques retenus en Afghanistan. Le 24 novembre dernier, le député conservateur John Oostrom a déclaré en Chambre :

⁶ MAE, *Déclaration 87/08*, 13 février 1987, p. 7.

⁷ MAE, *Les relations internationales du Canada - Réponse du gouvernement du Canada au rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes*, décembre 1986, p. 76.